

MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 20 décembre 2022, à 10h30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Maxime Proulx Cadieux, en présence des conseillères et conseillers suivants : monsieur Gaétan Labelle, madame Danielle Meunier, monsieur Alexandre Lafleur, madame Maryse Gougeon, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance, en l'occurrence le maire, ne participe pas au vote sur une proposition.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Dépôt du budget 2023**
- 4. Parole au public**
- 5. Levée de la séance**

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la greffière-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil et en a affiché une copie aux deux endroits décrétés pour ce faire. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que requis par la loi.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Maxime Proulx-Cadieux, constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 10 h 37 devant aucune personne.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-12-285

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que signifié par la greffière-trésorière dans l'avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- DÉPÔT DU BUDGET

2022-12-286

Dépôt du budget 2023

Nous avons encore travaillé fort cette année pour faire un budget équilibré et qui respecte la capacité de payer de nos citoyens. Les prévisions sont le plus exactes possible, sauf en ce qui concerne les ententes intermunicipales de service incendie, de collecte de matières résiduelles et d'écocentre puisque nous n'avons que très peu de données pour ces départements. Nous avons donc tenté d'estimer au mieux ces dépenses. Les documents relatifs au budget 2023 seront disponibles sur notre site internet dès la fin de la journée.

ATTENDU QUE les prévisions relatives aux revenus pour l'année 2023 s'établissent comme suit :

Taxes foncières / Compensation	1 552 725 \$
Paiement tenant lieu de taxes	19 803 \$
Autres revenus de source locale	179 656 \$
Transferts	<u>363 062 \$</u>
Pour un TOTAL DES REVENUS	2 115 246 \$

ATTENDU QUE les prévisions relatives aux dépenses pour l'année 2023 s'établissent comme suit :

Administration générale	501 734 \$
Sécurité publique	179 763 \$
Transport routier	499 521 \$
Hygiène du milieu	305 754 \$
Santé et bien-être	2 000 \$
Aménagement et urbanisme	180 558 \$
Loisirs et culture	316 086 \$
Frais de financement	28 130 \$
Autres activités financières	<u>101 700 \$</u>
Pour un TOTAL DES DÉPENSES	2 115 246 \$

ATTENDU QUE le tarif de base pour l'eau potable reste le même, soit 190 \$ pour un logement et 250 \$ pour un commerce;

ATTENDU QUE le tarif de base pour la cueillette des ordures et du recyclage reste le même, soit 165 \$ pour un logement et 315 \$ pour un commerce;

ATTENDU QU' un coût de 35 \$ par logement ou local sera chargé pour la taxe parcs et terrain, soit le même coût que les années antérieures;

ATTENDU QU' un coût de 28 \$ par matricule, identique aux années passées, sera chargé pour assurer la continuité d'un Écocentre en collaboration avec la municipalité de Lac-Simon;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le Conseil adopte les prévisions budgétaires ci-dessus énumérées;

QUE,

Le taux de la taxe imposée pour l'année 2023 est de 1.2750 dollars par 100\$ d'évaluation réparti ainsi :

Taxes foncières	1.1254 \$
Taxes foncières Sûreté du Québec	0.0820 \$
Taxes foncières service de la dette	0.0000 \$
Quote-part MRC de Papineau	0.0594 \$
Taxes foncières bibliothèque	0.0082 \$
Pour un TOTAL	<u>1.2750 \$</u>

VOTE

Nom	Fonction	Siège	Pour	Contre
M. Maxime Proulx-Cadieux	Maire			
M. Gaétan Labelle	Conseiller	1	X	
Mme Danielle Meunier	Conseillère	2	X	
M. Alexandre Lafleur	Conseiller	3	X	
Mme Maryse Gougeon	Conseiller	4	X	
Mme Sylvie Potvin	Conseillère	5	X	
M. Yves Laurendeau	Conseiller	6	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le maire mentionne les faits saillants du budget et les projets pour 2023 :

Faits saillants du budget et projets 2023

- Continuité des démarches de mise à jour du dossier des égouts et recherche de subventions additionnelles;
- Retour, à l'été 2023, d'un camp de jour de 8 semaines à coût réduit pour les enfants de 5 à 12 ans dont les parents sont payeurs de taxes (résidentielles ou commerciales) à Chénéville;
- Entrée en poste d'une coordonnatrice du service des loisirs des municipalités de Chénéville et de Notre-Dame-de-la-Paix;
- Mise en place du remplacement des lumières de rues au DEL afin d'améliorer la sécurité et l'économie énergétique dans le cadre du programme d'achat regroupé de la FQM;
- Remplacement de l'abreuvoir sur le terrain de l'église;
- Création d'une murale au cœur du village en partenariat avec la MRC de Papineau;
- Début des travaux pour le projet «Éclairage et aménagement des terrains du Parc Robert-Latour» pour lequel une subvention a été obtenue en 2021;
- Début des travaux au parc Chéné pour lesquels une subvention a été obtenue en 2022 dans le cadre du PRIMADA;
- Nouveauté en janvier 2023: gratuité pour la participation aux activités de badminton et pickleball au gymnase;
- Création d'un projet de bourses d'études pour les trois prochaines années;
- Étude pour rénover et rentabiliser le Centre St-Félix-de-Valois;
- Nettoyage et creusage des fossés du secteur rural;
- Soirée de films Chasse et pêche le 4 février 2023;
- 22^{ème} édition de l'Exposition d'Autos le 16 juillet 2023;
- Deuxième édition de l'activité la Journée des Héros le 27 mai 2023;
- Troisième édition de l'activité de Pâques le 2 avril 2023 dans le décor devant l'église;
- Continuité de l'activité d'Halloween au village;
- Troisième édition de l'activité de Noël le 10 décembre 2023;
- Festivités de la Fête nationale sur 2 jours;
- Deuxième édition de la Fête citoyenne le 16 septembre 2023;
- Poursuite du prêt d'équipements sportifs pendant la semaine de relâche scolaire;
- Instauration d'une Journée de l'Environnement;
- Amélioration de la prévention de la sécurité routière dans la municipalité;
- Mise en place du projet compost dans la municipalité;
- Bouclage du réseau d'aqueduc;
- Remplacement de la deuxième pompe à colonnes à la station de pompage;
- Réparation d'une partie des égouts pluviaux du village;
- Continuité de l'amélioration des bâtiments municipaux;
- Amélioration des communications municipales (calendrier municipal annuel, *Petit Journal Chénéville*, site internet, page Facebook, infolettre, publipostage);
- Poursuite de la participation à l'entente du *Parc des Montagnes noires de Ripon*, permettant aux citoyens d'accéder gratuitement au site toute l'année.

NOUS VOUS INVITONS À VISITER NOTRE SITE WEB ET NOTRE PAGE FACEBOOK

4- PAROLE AU PUBLIC5- LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-12-287

Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 10h45.

Maxime Proulx-Cadieux, Maire

Krystelle Dagenais, Directrice générale

Je soussigné, Maxime Proulx-Cadieux, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.